

Thierry Jean, président de Metz-Métropole Moselle Congrès

« Le palais des congrès de Metz se fera »

by Correspondances lorraines - lundi, juin 23, 2014

<https://correspondances.fr/thierry-jean-president-de-metz-metropole-le-palais-des-congres-de-metz-se-fera/>

Principal sujet de polémique de la campagne municipale messine, le futur palais des congrès de Metz occasionne de nouveaux remous. Patrick Weiten, président du conseil général de la Moselle, a annoncé mi-juin son retrait du plan de financement du futur équipement, qui représente un coût de 70 millions d'euros. Président de la Société publique locale Metz-Métropole Moselle Congrès (SPL M3C), Thierry Jean reste convaincu de la viabilité du projet.

Correspondances lorraines : Après le retrait du conseil général, qui devait contribuer au projet à hauteur de 10 millions d'euros, le futur palais des congrès se trouve-t-il dans l'impasse ?

Non. Le projet se fera et nous resterons dans la jauge prévue de 1 200 places. L'enveloppe globale de 70 millions d'euros initialement prévue était confortable et nous laissait un peu de marge, qui disparaît avec le retrait du conseil général. Mais le dialogue compétitif que nous avons engagé avec quatre équipes de maîtrise d'œuvre va nous permettre d'affiner le projet et de réduire les coûts. Il est envisageable de réduire légèrement la surface d'exposition ou le nombre de places de parking. En mettant ces mesures bout à bout, le projet de palais des congrès se fera, même s'il est plus compliqué à boucler. Si nous n'avions pas les moyens de le faire, nous ne le ferions pas. Mais la volonté politique de créer cet équipement en complément de Pompidou Metz reste intacte. Ce retrait n'en constitue pas moins une très mauvaise manière du conseil général.

CL : Le conseil général reste actionnaire de la SPL à hauteur de 21 %. Il conserve donc un droit de regard et de décision ?

En principe, oui, mais il ne détient pas de minorité de blocage et garde la possibilité de revendre ses actions. La répartition du capital, qui regroupe également la ville à 48 % et Metz Métropole à 31 %, est prévu de manière à ce qu'aucun associé ne puisse décider seul. Le retrait du conseil général n'en constitue pas moins une très mauvaise manière.

CL : Risquiez-vous de devoir verser des indemnités en cas d'abandon du projet ?

Il n'y a pas de clause de dédit dans la délégation de service public que Metz Métropole a confié au groupe GL Events pour gérer le futur palais des congrès, mais le le groupe aurait certainement pu demander des dommages et intérêt. De même, les quatre équipes de maîtrise d'œuvre qui travaillent sur le projet - Vinci construction associé aux architectes Denu&Paradon et Gérard Hypolite, Fayat associé à Jean-Paul Viguiier architecture, Demathieu et Bard associé à Chabanne et partenaires et Eiffage associé à

Jean-Michel Wilmotte – auraient pu invoquer une perte de chance. Le montant global du coût d'une annulation du projet aurait pu atteindre deux millions d'euros.